



Mairie...
de Miquelon-Langlade

LE FUTUR VILLAGE DE MIQUELON

Agir face au risque de submersion
et d'inondation



Soumis au risque de submersion et à un Plan de prévention aux risques littoraux qui classe en zone rouge une grande majorité du village actuel de Miquelon, la commune de Miquelon-Langlade s'est lancée depuis 2022 dans une démarche de projet pour aménager un nouveau village, en zone abritée du risque, afin de garantir aux habitants un développement durable sur leur territoire.

LE PROJET EN QUELQUES MOTS

Programme de la phase « pionnière » : 15 parcelles de 800 m² ainsi qu'une zone refuge et une zone d'assainissement.

Date de début et de fin : 2024 - 2025

Maîtrise d'ouvrage : Mairie de Miquelon-Langlade

Partenaires : Signataires de la Charte : L'État et la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Financeurs du projet : L'État (ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, ministère de la Culture), le Fonds vert : France nation verte, et la Banque des territoires.

Maîtrise d'œuvre : Métamorphoses Urbaines (mandataire), agence Anne-Solange Muis, Ingénierie des Iles, CEREG, Bassinet Turquin Paysage, Atelier Zéro Carbone Architectes, VEDESI, PM-AU, Ecoprogrammation.

LES PARTENAIRES

À l'issue de la démarche de l'Atelier des territoires, une charte d'aménagement pour le nouveau village a été signée par les acteurs décideurs du territoire à savoir : l'État, la Collectivité territoriale et la commune. En tant que partenaire, la Collectivité territoriale a cédé le foncier de la zone de projet inscrite au STAU à la Commune.

Pour financer la mise en œuvre du projet, l'État a poursuivi son soutien. Ainsi, les ministères de la Transition écologique et de la cohésion des territoires, des Outre-mer, de la Culture, contribuent au financement et à l'accompagnement du projet.

Depuis 2023, la Banque des Territoires est partenaire du projet, à travers un accompagnement technique et financier.



*Carte de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon (ci-contre)
Vue du village actuel depuis la baie de Miquelon, situé en moyenne à 2 mètres au-dessus du niveau de la mer.*

L'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon est un territoire d'outre-mer français, situé à 4700 km de Paris, au sud de Terre-Neuve, dans l'océan Atlantique.

Le village de Miquelon se trouve au nord, sur la commune de Miquelon-Langlade qui s'étend sur trois îles reliées par des cordons sédimentaires cumulant une surface totale de 205 km².

Le village recense un peu moins de 600 habitants à l'année qui vivent sur le cordon de galet reliant l'île Le Cap à la Grande Miquelon. Les maisons sont disposées les unes derrière les autres, le long du front de mer et parallèles au littoral. L'implantation du village s'est ainsi développée pour répondre aux besoins de la pêche à la morue qui nécessitait une proximité avec la mer et un accès aux graves qui permettaient de sécher naturellement le poisson. Si le peuplement des îles n'avait pas été motivé par cette activité économique majeure, il est fort probable que les maisons auraient été davantage éloignées de la mer comme le montre les vestiges de l'ancien village Acadien situé à la Pointe à Biche, au sud-est du pont.

Les séchoirs à morue présents le long de la mer se sont progressivement transformés, notamment dans la seconde moitié du xx^e siècle, pour donner lieu à des logements plus grands, modernes et confortables. Les habitations se sont enrichies d'étages et de caves, et la grande majorité du village (à l'exception

des habitations situées au Cap) s'est développée sur une topographie moyenne de 2 à 3 mètres au-dessus du niveau de la mer, sans que les risques naturels présents soient un frein à l'extension du village. Néanmoins, le climat rude, venteux et les tempêtes bien connues des habitants de Miquelon se sont intensifiées depuis quelques années sous les effets du changement climatique et ont amplifié les risques pour les biens et les personnes.

2014 ET L'ARRIVÉE DU PPRL

À la suite de la tempête Xynthia qui a touché le littoral vendéen en 2010, l'État a mis en place un nouvel outil pour réglementer l'urbanisation des espaces soumis aux risques de submersion et d'inondation : les Plans de Prévention aux Risques Littoraux (PPRL). En 2014 lors d'une visite présidentielle, François Hollande a déployé le PPRL de Miquelon devant les habitants qui découvraient le classement en zone rouge, à savoir en zone « inconstructible » d'une grande partie du village, portant atteinte à son développement.

Cette nouvelle, inattendue par la population, a engendré une opposition forte au PPRL suivie de mouvements de contestation, notamment lors de la visite d'Annick Girardin en 2019, alors Ministre des Outre-Mer, durant laquelle, deux cents habitants se sont réunis au sud du pont, près du Chemin des

DEUX CENTS HABITANTS SE SONT RÉUNIS AU SUD DU PONT, PRÈS DU CHEMIN DES ROSES, POUR MARQUER LEUR INTÉRÊT DE VOIR SE DÉVELOPPER UN NOUVEAU LIEU D'URBANISATION PROTÉGÉ DU RISQUE.

Roses, pour marquer leur intérêt de voir se développer un nouveau lieu d'urbanisation protégé du risque. Suite aux revendications, et notamment celles des jeunes ménages désirant s'installer sur la commune, la Collectivité territoriale a décidé d'inscrire dans son Schéma d'aménagement et d'urbanisme (STAU) le lieu identifié en « zone d'aménagement potentiel » sur une surface d'environ 150 ha. En attendant un projet d'aménagement, la Collectivité l'a laissé classé en « zone naturelle ».

À PARTIR DE 2020, LES PRÉMISSSES D'UN PROJET

L'ORIGINALITÉ DE LA DÉMARCHÉ DE L'ATELIER DES TERRITOIRES RÉSIDE DANS LA COCONSTRUCTION DU DESSIN D'UN PROJET D'AMÉNAGEMENT

De son côté, la commune de Miquelon-Langlade a sollicité les services de l'État pour obtenir une aide et des conseils concernant le devenir de la commune. Pour les accompagner, le Ministère de la transition écologique a financé un **Atelier des territoires** qui s'est déroulé sur l'année 2022 (de janvier à

septembre), puis s'est prolongé sur l'année 2023 (d'octobre 2022 à septembre 2023) afin d'aider les acteurs locaux et les partenaires à s'engager dans une réflexion collective autour du devenir du village. Cet atelier a conduit au projet de déploiement du village situé dans la zone inscrite au STAU.

L'adaptation aux changements climatiques est une priorité pour la commune. Les effets du changement climatique ont pour conséquences d'accroître la vulnérabilité du village. Il est nécessaire de pouvoir mettre à l'abri la population des risques majeurs en augmentations et dont les conséquences sont sans appel pour notre communauté.

Le projet de relocalisation du village est une volonté forte de l'équipe municipale, mais aussi des habitants, de plus en plus nombreux à participer à la co-construction de ce projet structurant pour l'avenir. Il est l'opportunité, pour un territoire insulaire comme Miquelon, de se repenser d'une manière plus sobre et permet d'offrir la possibilité aux jeunes de continuer de s'y installer. La municipalité peut compter sur ses partenaires et financeurs afin de l'accompagner dans ce projet d'envergure qui nous place comme précurseurs d'un processus d'adaptation beaucoup plus large.

Franck Detcheverry
Maire de Miquelon-Langlade

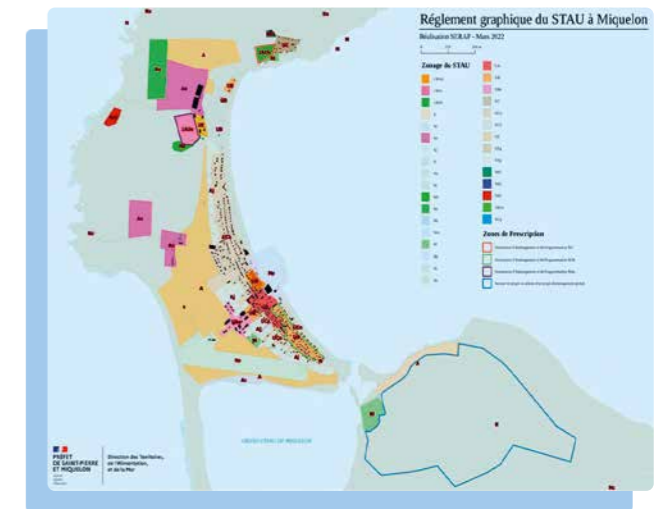
Le projet de relocalisation du village de Miquelon constitue une démarche innovante et résiliente d'adaptation au risque et au changement climatique.

Fruit d'une réflexion participative menée en parfaite concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire, en premier lieu desquels la commune, ses élus et la population du village qui est moteur dans la démarche, la phase 1 du projet est accompagnée par l'État, pour les acquisitions par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (dit « Fonds Barnier »), pour les études à hauteur de 900.000 euros et pour les travaux à hauteur de 4,275 millions d'euros.

L'État apporte aussi localement son aide technique à chaque étape de ce projet exemplaire dans sa conception et son pilotage collectif. Ainsi l'ensemble des services de l'État de l'archipel est mobilisé, en particulier la DTAM, la Préfecture et la DFIP.

Ce projet d'envergure positionne Miquelon comme précurseur dans la prise en compte des risques naturels majeurs et l'anticipation des conséquences du changement climatique.

Bruno André
Préfet de Saint-Pierre-et-Miquelon



L'originalité de la démarche de l'Atelier des territoires réside dans la coconstruction du dessin d'un projet d'aménagement qui s'est faite avec les acteurs du territoire dont les habitants, les enfants et les adolescents des deux établissements scolaires de la commune. Pour engager le projet sur du long terme, une **charte d'aménagement** du futur village a été signée, en janvier 2023, par les trois partenaires décisionnaires : la Commune, la Collectivité territoriale et l'État pour inscrire dans la durée les valeurs portées par le projet et les acteurs dans le temps. Des films et des articles retracent l'ensemble de cette démarche et sont consultables sur le site de la mairie : mairiedemiquelonlanglade.fr, à la page « Projets ».



Un Plan de Prévention aux Risques Littoraux (PPRL) laisse les habitants découvrir le classement en zone rouge, à savoir en zone « inconstructible », d'une grande partie du village de Miquelon.

De janvier 2022 à janvier 2023 (date de signature de la Charte) la Commune, la Collectivité Territoriale et l'État construisent ensemble, à travers un Atelier des territoires, le futur d'un projet d'aménagement avec les habitants, dont les enfants et les adolescents.

La nouvelle zone située au sud du Pont, près du Chemin des Roses est inscrite dans le Schéma d'aménagement et d'urbanisme (STAU). Elle s'étend sur environ 150 ha avec 40 mètres de dénivelé.



À COMPTER DE 2024, UN NOUVEAU PROJET D'AMÉNAGEMENT POUR LE VILLAGE

UNE PREMIÈRE ÉTAPE A ÉTÉ ENGAGÉE POUR PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT RAPIDE DE 15 PARCELLES DE 800 M² LE LONG DU CHEMIN DES ROSES

Issu des conclusions et d'un travail de coconstruction avec la population, le projet d'un futur village situé au-dessus du Chemin des Roses a été entamé en janvier 2024. La commune se structure afin de porter le projet à travers la sélection d'une équipe de Maîtrise d'œuvre urbaine* et le recrutement d'un chef de projet avec l'appui de l'État, la Collectivité Territoriale et la Banque des territoires - qui est impliquée depuis 2023 dans le projet.

La phase pionnière

Une **première étape**, dite « **phase pionnière** » a été engagée pour permettre l'aménagement rapide de 15 parcelles de 800 m² le long de la route du Chemin des Roses, accompagnées par un réaménagement de la voirie (piste cyclable et trottoir). La programmation d'un équipement refuge, et d'une station d'assainissement ont également été lancées pour s'intégrer dans cette première phase.

Cette première étape nécessite une révision partielle des documents d'urbanisme (du STAU) qui ont été

* L'équipe de maîtrise d'œuvre urbaine du nouveau village se compose de : Métamorphoses Urbaines (mandataire), agence Anne-Solange Muis, Ingénierie des Îles, CEREG, Bassinet Turquin Paysage, Atelier Zéro Carbone, Architectes, VEDESI, PM-AU, Ecoprogrammation.

remis à la Commune et à la Collectivité territoriale en juin 2024.

Cette phase nécessite également des travaux pour prolonger des réseaux (eau, électricité) qui débiteront à l'été 2024 jusqu'au sud du pont, avant d'être poursuivis en 2025 pour viabiliser les premières parcelles.

En parallèle du travail mené par la maîtrise d'œuvre urbaine, une **étude d'impact environnemental** du projet a été confiée au cabinet Artelia. Elle commence par la réalisation de « l'état initial de l'environnement », c'est-à-dire d'un diagnostic qui permet d'alimenter les choix de conception de la maîtrise d'œuvre. Ce document servira d'état de référence pour évaluer les effets du projet sur le milieu. En outre, une demande de diagnostic d'archéologie préventive a été lancée avant l'été 2024 auprès de la DRAC au regard des intérêts archéologiques dont pourrait faire l'objet le site. À cela s'ajoute la volonté de rendre accessible le site le plus rapidement possible avec la réalisation d'un **premier cheminement** sur la nouvelle zone qui entoure l'espace des 15 parcelles afin que les futurs habitants puissent fréquenter le lieu de leur future habitation, se familiariser avec le site, la vue et ainsi commencer à se territorialiser dans le nouveau territoire.

Les suites du projet d'aménagement

De résidence en résidence (voir sur le site de la Mairie les synthèses de chaque résidence), le projet d'aménagement se construit. Après la phase pionnière dont les premiers permis devraient être délivrés au printemps 2025, une seconde phase devrait s'ouvrir

L'adaptation des territoires aux impacts du changement climatique est l'un des axes majeurs de la stratégie de la Banque des territoires à horizon 2028. C'est à ce titre, et aux côtés de l'État et de la Collectivité Territoriale, qu'elle mobilise ses ressources techniques et financières pour accompagner la commune de Miquelon dans son projet ambitieux de relocalisation de l'actuel village. Cette opération est à la fois unique dans sa dimension, exemplaire par sa volonté d'associer pleinement les habitants et importante comme démonstrateur d'un travail concerté entre acteurs institutionnels pour accompagner les mutations nécessaires que vont connaître de nombreux territoires ultramarins côtiers. La Banque des Territoires est fière d'être depuis 2023 partenaire d'un tel projet.

Hervé Tonnaire

Directeur des Outre-mer et Directeur Régional Pacifique, de la Banque des territoires

Pour réussir le nouveau village de Miquelon, il faudra l'adhésion des habitants et l'engagement des partenaires. Dans ce cadre, la Collectivité Territoriale a cédé 138 hectares à la mairie et soutient la protection du village actuel, dans l'attente de la mobilité volontaire des habitants. Pour cette opération qui durera plusieurs décennies, l'État devra rester mobilisé tout au long du projet, en proposant notamment une indemnisation juste des habitants. Mais comme le disait encore l'État, quelques mois en arrière, « l'argent n'est pas un problème », alors l'optimisme est de mise !

Bernard Briand

Président de la Collectivité territoriale

rapidement pour permettre à ceux qui le souhaitent de s'installer dans le futur village.

Progressivement, le dessin de l'ensemble du site sera posé et d'ici cinq ans, tous les habitants qui le veulent pourront commencer à emménager au sud du pont et se mettre à l'abri du risque de submersion.

La poursuite de la coconstruction

Démarrée avec l'Atelier des territoires, la participation citoyenne se poursuit de façon à ce que les habitants puissent se saisir du projet, influencer sur ses composantes et participer au futur de leur territoire. Ainsi, des **réunions publiques**, des **ateliers de coconception** et/ou des **ateliers thématiques** avec les habitants et les enfants ont lieu lors de chaque résidence (voir les vidéos et synthèse de résidence). Un **échantillon de ménages** dits « pionniers », c'est-à-dire d'habitants volontaires pour déménager rapidement au sud du pont, a été constitué dès 2023 et ne cesse de s'étoffer au fil du temps. Ces habitants sont régulièrement rencontrés individuellement ou collectivement pour élaborer avec eux leur projet de construction. Une équipe d'architectes (AZCA) leur est dédiée.

À cela s'ajoute une **concertation devant aider à la territorialisation/déterritorialisation** d'un site à l'autre. Pour ce faire, les jeunes enfants ainsi que l'ensemble des habitants sont impliqués dans la démarche. En 2024, un travail spécifique autour de l'identité, de la mémoire est réalisé par ASM et l'artiste Carolina E. Santo (voir le film).

L'observatoire de suivi du village

Outre le chantier de maîtrise d'œuvre urbaine et celui de la participation citoyenne, un **observatoire de suivi du projet** est lancé depuis 2024. L'observatoire est un outil qui accumule de la donnée, la traite, et la diffuse à la maîtrise d'ouvrage, aux partenaires ou à un groupe d'acteurs choisis, afin de les guider dans la stratégie territoriale, en alimentant la décision politique avec des données tout autant quantitatives que qualitatives issues du projet du village. Afin de rester au plus proche des objectifs stratégiques et politiques fixés à l'issue des Ateliers des territoires, l'Observatoire s'appuie sur la Charte d'aménagement du futur village de Miquelon pour suivre et évaluer la démarche dans le temps. Il est fondé sur **4 grands thèmes** :

- **Le foncier.**
- **Les activités et l'économie locale.**
- **Le suivi de chantier.**
- **Le patrimoine et l'identité locale.**
- **Suivi de l'architecture actuelle et future** des maisons et des modes de construction (auto-construction), de l'identité paysagère, etc.

Pour aller plus loin



mairiedemiquelonlanglade.fr

Crédits photographiques : © Christophe Raylat/Métamorphoses urbaines/ ASM Editions